

À qui dois-je m'adresser ?

LE CHARGÉ DE CLIENTÈLE



Il vous accompagne à partir de la **proposition du logement** jusqu'à la **signature du bail** lorsque votre demande a été validée par la commission d'attribution.

LE CHARGÉ DE SECTEUR



Il assure la **gestion et le traitement des demandes d'interventions techniques dans votre logement, et dans les parties communes** de votre résidence. Il est à votre écoute et met en oeuvre toute action qui permet **d'améliorer ou préserver votre cadre de vie**. Il est votre interlocuteur privilégié pendant la durée du bail et porte une attention particulière aux locataires seniors.

LE CHARGÉ DE PRÉ-CONTENTIEUX



Il intervient dans la prévention et le **traitement amiable des impayés de loyers**. Il met son expertise et son analyse à votre service afin de **trouver des solutions adaptées** à votre situation.

LE CONSEILLER EN ÉCONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE (CESF)



Il vous accompagne sur des problématiques **économiques, sociales, et familiales sensibles** pouvant impacter votre vie dans le logement loué. Il est à votre disposition pour vous aider dans la résolution de votre situation, en vous orientant vers les **dispositifs d'aides** et si besoin vers les **partenaires sociaux**.

Contact : social@sdh.fr

Prenez rendez-vous



LE TECHNICO-COMMERCIAL



Avant votre arrivée, il engage les travaux nécessaires pour assurer le bon fonctionnement du logement. Il réalise la visite du logement, **votre état des lieux d'entrée et de sortie** et veille à votre bonne installation.

LE GARDIEN



Il est votre interlocuteur **au quotidien** sur certaines résidences. Il est en charge de réaliser tout ou partie de **l'entretien ménager**. Et par sa présence, il **assure une veille** au sein de votre immeuble, permettant ainsi d'agir de manière réactive en cas de difficultés.

LE CHARGÉ DE CONTENTIEUX



Dans le cadres d'impayés de loyer, il intervient en **phase judiciaire après l'échec de la phase amiable**. Il met son expertise et son analyse à votre service afin de trouver des accords et des solutions avec pour **objectif de vous maintenir dans votre logement**.

UN SERVICE DE MÉDIATION



Un service de médiation dédié **aux troubles de voisinage et à la tranquillité résidentielle** : La SDH s'attache, à travers la médiation quand cela est nécessaire, à œuvrer avec les locataires concernés à la résolution des problèmes de voisinage et favoriser la tranquillité résidentielle dans le respect du règlement intérieur.



Pour en savoir plus